



« Eurodistrict : Spiel & Parle »

Un apprentissage linguistique ludique dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Fiche technique pour l'année scolaire 2024-2025 à l'attention des structures intéressées

1/ Principe : « Spiel & Parle » est un projet éducatif transfrontalier de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ayant pour objectif d'offrir aux enfants allemands et français d'écoles primaires de part et d'autre du Rhin la possibilité d'apprendre la langue du voisin de manière ludique et sur la base du volontariat. Au travers d'ateliers hebdomadaires, des animateurs organisent des sessions linguistiques dans le cadre de l'accueil périscolaire ou de l'accueil du soir. A l'aide de jeux, de chansons et de littérature, les enfants acquièrent vocabulaire de base en allemand, ce qui éveille leur curiosité interculturelle. Cette offre linguistique diffère de l'enseignement scolaire et ne le remplace pas

Au-delà de l'apprentissage de la langue, des excursions transfrontalières communes sont organisées par l'Eurodistrict afin d'encourager la rencontre directe entre les enfants allemands et français et ainsi leur donner la possibilité de mettre en pratique le vocabulaire acquis.

2/ Public cible : les enfants d'écoles primaires de 6 à 11 ans (du CP au CM2 en France et des classes 1 à 4 en Allemagne).

3/ A qui s'adresse le dispositif : aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les communes et leurs regroupements, les organismes délégataires de service public ainsi que les associations.

4/ Conditions d'engagement : pour participer à « Spiel & Parle », la structure bénéficiaire s'engage notamment :

- A l'organisation et la mise en œuvre de 30 sessions linguistiques (1 fois par semaine de 45 à 60 minutes) pour l'année scolaire 2024-2025 (hors vacances scolaires)
- A respecter le nombre de 12 enfants maximum et 6 minimum par groupe
- A recruter un animateur linguistique conformément aux obligations juridiques de la loi en vigueur, maîtrisant la langue allemande et qui remplit les conditions pédagogiques pour travailler avec des enfants
- A proposer un local adapté pour le déroulement des sessions, p.ex. dans les locaux des écoles
- A faire participer les enfants inscrits à au moins l'une des trois grandes rencontres transfrontalières organisées par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Ces rencontres auront lieu le samedi.
- A gérer les inscriptions, annulations et/ou absences des enfants et de l'animateur linguistique

- A commencer les sessions linguistiques au plus tard début octobre 2024

5/ Aspects financiers : l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau prend en charge les frais liés à l'organisation des sessions en octroyant un forfait à chaque structure participante pour la mise en œuvre des sessions linguistiques. Les forfaits suivants sont proposés :

- Animateur linguistique : forfait à hauteur de 22,50 € par session linguistique par animateur, limité à un animateur par session
- Matériel pédagogique : forfait à hauteur de 10 € par session linguistique pour l'acquisition de matériel pédagogique.
- Rencontre transfrontalière : L'Eurodistrict proposera trois grandes rencontres transfrontalières sur l'année dont la participation des enfants à au moins l'une d'entre-elles est obligatoire. L'Eurodistrict prendra en charge un forfait de 90 € pour une demi-journée (soit 3 heures) par animateur linguistique pour l'accompagnement des groupes lors de ces rencontres. Au-delà du forfait, les frais de transport (bus, tram, train) pour les groupes d'enfants participant à ces rencontres seront remboursés sur facture.
- Accompagnement pédagogique : l'Eurodistrict organisera 4 réunions d'accompagnement pédagogique pour les animateurs linguistiques et prendra en charge un forfait de 60 € par réunion participée (2 heures). L'Eurodistrict couvrira les frais de déplacement éventuels à hauteur de 30 € maximum par animateur linguistique et par réunion participée. Ces réunions auront lieu dans les locaux de l'Eurodistrict à Kehl et/ou en distanciel.

Au-delà des forfaits, chaque structure participante peut, de manière facultative, mettre en place une contribution parentale d'un maximum de 10 € par enfant et par mois, selon sa propre politique interne de tarification.

De plus, au cours de l'année scolaire, des rencontres individuelles entre un groupe d'enfants allemands et un groupe d'enfants français peuvent être organisées à l'initiative des animateurs. Les coûts pour ces rencontres individuelles peuvent être financés via une demande auprès du fonds scolaire pour la promotion du bilinguisme de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

6/ Modalités de versement : les forfaits octroyés dans le cadre de « Spiel & Parle » seront versés par l'Eurodistrict aux structures selon les conditions suivantes :

- Le forfait par animateur pour les sessions linguistiques sera versé en deux tranches : 50% versés lors du démarrage du projet, soit 15 sessions à 22,50 €. Les 50% restants sont dus à la fin du projet après réception du rapport final rédigé par la structure.
- Les frais de matériel pédagogique, soit 10 € par session linguistique par animateur pour 30 sessions par an seront versés en une seule fois en début de projet, soit 300 €.
- Les frais encourus pour les réunions pédagogiques seront versés à la fin du projet après réception du rapport final rédigé par la structure.
- Les frais encourus pour les grandes rencontres transfrontalières organisées par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau seront versés à la fin du projet après réception du rapport final rédigé par la structure.

7/ Convention de coopération : une convention de coopération reprenant les engagements des parties prenantes sera signée entre l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et chaque structure participante pour l'année scolaire 2024-2025.

8/ Cofinancement : les structures françaises participant au projet « Spiel & Parle » ont la possibilité de faire une demande de cofinancement auprès de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dans le cadre du dispositif « Mittwùch ùff elsässisch ». Merci de l'adresser à :

Julien RIEHL
Chargé de développement et d'animation bilingue
0033 3 68 33 87 07
julien.riehl@alsace.eu

9/ Inscriptions & Renseignements : les inscriptions au projet « Spiel & Parle » pour l'année scolaire 2024-2025 sont **possibles à partir du 25 mars 2024 jusqu'au 20 mai 2024**.

Les structures intéressées qui souhaitent s'inscrire et/ou obtenir davantage d'informations sur « Spiel & Parle » peuvent s'adresser à la responsable du projet au Secrétariat général de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau :

Kristell BARS
Chargée de projets Education & Bilinguisme
0049 7851 899 75 18
kristell.bars@eurodistrict.eu

Retrouvez toutes les informations sur « Spiel & Parle » sur le site web de l'Eurodistrict :
www.eurodistrict.eu